

L'Office d'Habitation de Longueuil procède à l'ouverture de poste permanent à titre de:

INTERVENANT DE MILIEU DE VIE

L'Office d'habitation de Longueuil (l'OHL) est en recrutement afin de trouver un futur coéquipier:

- Diplômé au DEC en intervention sociale, communautaire ou toute autre formation équivalente dans un domaine connexe;
- Ayant une expérience pertinente dans une fonction similaire;
- Ayant à cœur la cause du logement abordable et aimant travailler avec le public avec courtoisie et empathie en étant en mesure de vulgariser des informations;
- Organisé, autonome et en mesure de s'adapter à de nouvelles situations;
- Ayant de très bonnes compétences communicationnelles et une aisance en animation de groupe;
- Possédant des aptitudes en matière de relation d'aide et de gestion de conflits;
- Priorisant un travail d'équipe efficace;
- Ayant un véhicule et un permis de conduire en règle.

L'OHL vous offre un poste permanent et de belles conditions de travail :

- Un salaire horaire de 24.26\$;
- Des semaines de travail de 35 heures en 4 jours et demi;
- 4 semaines de vacances par année;
- Assurances collectives après 3 mois avec contribution employeur et REER collectifs après 6 mois avec contribution employé et employeur jusqu'à 18%;
- 13 journées fériées;
- 7 journées de maladie;
- 4 journées de congés personnels + 2 journées rémunérées durant le temps des fêtes;
- Télétravail offert 2 jours par semaine à la suite de la probation de 6 mois;
- Remboursement des frais de déplacement;
- Membre du Groupe entreprises en santé et activités sociales durant l'année;
- Remboursement jusqu'à 200 \$ en activité physique par année.

Le mandat de l'intervenant de milieu de vie est de contribuer et participer activement à l'amélioration de la qualité de vie des locataires en créant des milieux de vie propices à l'épanouissement collectif. Il a comme mandat d'aider les locataires à développer des attitudes et habiletés afin de se maintenir dans leur logement et d'acquérir un plus grand pouvoir sur leur vie en favorisant la prise en charge individuelle et collective.

Plus en détail, l'intervenant de milieu de vie aura les tâches suivantes sous sa responsabilité :

- Prépare, conduit et assure un suivi des rencontres individuelles avec les locataires dans le but d'évaluer les besoins afin de mieux les accompagner;
- À la demande de partenaires internes et externes, effectue des visites à domicile, évalue, conscientise et accompagne la clientèle face à une problématique;
- Effectue des visites de bienvenue lors de l'arrivée de nouveaux locataires, ainsi que des visites de bienveillance dans les immeubles afin de dépister les situations potentiellement problématiques et participe aux diverses interventions à la suite des signalements dans certaines situations de conflits;
- Agit à titre de ressource pour les locataires ayant besoin de services externes ou d'attentions particulières en procédant aux démarches prescrites;
- Élabore et anime certains ateliers sur des sujets liés aux réalités des milieux de vie et développe des outils d'intervention;
- Participe au bon fonctionnement de la vie associative en reconnaissant les compétences des locataires et contribue aux réflexions d'équipe concernant le développement des milieux de vie;
- Planifie et organise l'ensemble des démarches et de la logistique liées à la tenue d'une activité, d'un projet ou d'un évènement au bénéfice des locataires et prend en charge l'affichage dans les milieux pour informer les locataires;
- Accompagne les locataires lors de la création de comités pour la réalisation de projets;
- Peut être amené à témoigner au Tribunal administratif du logement (TAL), ainsi qu'à préparer et transmettre les informations requises.

Les personnes intéressées et répondant aux exigences et compétences du poste doivent transmettre leur candidature par courriel à ressourceshumaines@ohlongueuil.com

Équité en emploi : L'Office d'habitation de Longueuil souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées. L'usage du masculin seulement a pour but d'alléger le texte.